CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 30 MAI 2022
COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- Conseil d'administration du 14 décembre 2021 : validation du compte rendu
- Point organisation de l'équipe
- Point budgétaire
- Programme stratégique 2023/2026 : présentation des modalités d'élaboration
- Proposition d'organisation du Conseil d'Administration / Appel à volontaire suivi des actions
- Etude d'un règlement intérieur
- 2022 : point sur les actions en cours
- Réflexion volet communication du CAUE
- Nomination d'un représentant à SOLIHA
- AG du mercredi 29 juin 2022 à 18h00 à St-Priest
- Points divers

Le 30 mai 2022 à 18h 00, le Conseil d'administration s'est réuni dans les locaux du CAUE à Privas.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Wesley BAUDEZ, représentant du personnel du CAUE de l'Ardèche
Jérôme BOSC, représentant la Direction départementale des territoires de l'Ardèche
Guy BOUCHER, adjoint au maire de Jaujac
Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques
Sandrine CHAREYRE, vice-présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de St-Priest
Christian FEROUSSIER, président du CAUE, vice-président du Département, maire de St-Fortunat-sur-Eyrieux
Laurent MARCE, conseiller départemental, maire de Talencieux
Hervé OZIL, administrateur du CAUE
Robert ROUX, gérant bureau d'études d'architecture
Benoît VERPEAUX, représentant la Direction académique des services de l'Education Nationale
Céline VIDALLET, représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes
Jean-François VILVERT, Architecte des Bâtiments de France – UDAP de l'Ardèche

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Équipe du CAUE de l'Ardèche :
Jérôme DAMOUR, directeur du CAUE
Isabelle BARUT, assistante administrative et d'accueil assurant le secrétariat de séance
Jean-Luc PRAS, comptable

CF

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Laurence ALLEFRESDE, conseillère départementale, maire de Prunet
Benoît CLARET, président de la Chambre d'Agriculture
Francis DOUILLET, vice-président de SOLIHA Ardèche
Patrick FOURCHEGU, maire de Boucieu le Roi
Patrice GROS, directeur académique des services de l'Education Nationale
Florine LACROIX, représentant l'Association régionale de la Fédération française du paysage
Marie MERIC, représentant la Chambre d'Agriculture
Pierre MAISONNAT, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Dominique PALIX, maire de Saint-Symphorien-sous-Chomérac
Régis PERRIER, représentant la Chambre d'Agriculture
Ingrid RICHIOUD, vice-présidente du Département, adjointe au maire de Tournon sur Rhône

Christian FEROUSSIER ouvre la séance en énumérant la liste des excusés et proposant un tour de table.

Le Président souhaite la bienvenue à Jérôme DAMOUR recruté sur le poste de Directeur en mars, présent à mi-temps au mois d'avril, à temps plein depuis le 02 mai. Il remercie le jury pour l'appui au recrutement du Directeur.

Il informe que deux postes ont été pourvus : Jean-Luc PRAS comptable ainsi que Jules ABEL paysagiste en renfort pour accroissement ponctuel d'activités (CDD).

Il précise la feuille de route pour les prochains mois :
La feuille de route qui a été définie a pour objectif de construire une ambition collective pour faire du CAUE un outil de référence sur la qualité du cadre de vie au service du territoire départemental en complément de l'Ingénierie départementale.
La structure est à conforter sur 2 volets :

. Accompagner l'équipe :
  . conforter une équipe très qualifiée dans les missions quotidiennes et insuffler une nouvelle dynamique,
  . renforcer les échanges en interne, développer le travail pluridisciplinaire et coopération autour d'actions d'équipe « phares »,
  . maintenir la présence du CAUE auprès des collectivités et particuliers.

. Accompagner les instances pour plus d'efficacité et un partage de la stratégie :
  . un règlement pour fixer les prérogatives AG/CA/Bureau/Directeur,
  . un bureau constitué en tant que « cabine de pilotage »,
  . des référents pour l'élaboration et le suivi d'actions et renforcer les liens avec l'équipe technique,
  . une participation à l'élaboration du projet stratégique 2023/2026.

Le Président souhaite une démarche participative pour la feuille de route à définir pour les 4 ans à venir.

1. Conseil d'administration du 14 décembre 2021 : validation du compte rendu.

Le compte rendu du 14/12/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

2. Point organisation de l'équipe

- Equipe confrontée à de très nombreuses sollicitations des communes :

Cela prouve une reconnaissance du travail du CAUE mais induit un plan de charge à gérer et une adaptation de l'équipe nécessaire.

- Nécessité d'une vigilance sur l'état de fatigue psychologique de chacun (nombreux arrêts) notamment du à :

Une période de « flottement » en l'absence de direction, la période covid et l'incertitude sur les actions de sensibilisation, les nombreuses sollicitations de communes et le départ d'un salarié.

- une dynamique d'équipe qui doit être confortée :

Un temps d'échange en cours avec les salariés pour un état des lieux a été demandé au Directeur,
Un temps d'échange collectif ou individuel est à renforcer,
Un temps d'échanges collectifs Exécutif/Equipe a été décidé 1 fois par trimestre a minima,
Une optimisation répartition travail et transversalité,
Un « workshop équipe » à organiser.

Un poste « paysagiste » renouvelé en CDD pour accroissement d'activités jusqu'à fin 2022.
Un prolongement de CDD en appui des missions de conseil urbanisme et architecture jusqu'à fin 2022.
En fonction des marges budgétaires, réflexion pour la confortation/prolongement des CDD.
Christian FEROUSSIER évoque l'exploitation déficitaire du CAUE d'environ 100 000 euros /an. Même si ce fait était négocié avec le département pour puiser dans les réserves, il restera très vigilant pour l'avenir. Le programme d'actions à construire devra être adapté à la capacité financière du CAUE.

- point télétravail : prolongation période test 1 jour/semaine. Acquisition d'ordinateurs portables en conséquence (renouvellement progressive poste fixe par portable).

Le Président demande aux administrateurs s'il y a des remarques ou réactions.

Guy BOUCHER souligne qu'il faudrait se recentrer sur les cœurs de métiers du CAUE (architecture, urbanisme et paysages) et ses missions fondamentales. Il ne comprend pas les 26 000 euros pour l'action « place aux femmes « Les espaces publics ont ils un genre ? dont on aurait pu faire l 'économie.
Hervé OZIL répond que cette question de genre dans l'espace public est reprise par l'Etat et que l'action fait écho à l'exposition des archives départementales « Des hommes, des femmes, des usines ».
Jérôme DAMOUR précise que le genre dans l'espace public répond aux enjeux réels des communes ardéchoises. Il faut veiller à répondre aux demandes des collectivités. Un colloque s'est tenu à St Sauveur de Montagut avec des intervenants spécialistes de cette question et sera suivi de résidences entre juin et octobre dans trois communes ardéchoises. Cela répond aux questions d'aménagement d'espaces publics, cours d'école… Cette action a reçu des financements Leader à hauteur de 80%.

Jean-François Vilvert ajoute qu'il faut centrer les actions mais ne pas les réduire. Il demande si l'équipe à des idées sur les futures actions notamment l'évolution du conseil aux particuliers.
Jérôme DAMOUR répond qu'un travail avec l'équipe sur les futures actions débutera la semaine prochaine, dès à présent est ressorti dans les entretiens l'envie de sensibiliser le jeune public, la poursuite d'actions avec les écoles d'architecture, et pour le conseil aux particuliers la mise en place de fiches techniques éventuellement en partenariat, la poursuite des visiopermanences…

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

Il ajoute que la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a sollicité le CAUE pour l 'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales. Les cahiers en partenariat CAUE et PNR pourraient être réactualisés.
Le Président souligne à nouveau le professionnalisme de l'équipe.

3. **Point budgétaire** (document budgétaire remis en séance)

Le Président fait un rappel historique sur l'évolution du budget :

En 2016, signature d'une convention pluriannuelle de partenariat financier (2016/2020).
Volonté du Département de réduire le fonds associatif (1 010 179 euros au 31 décembre 2014) et de maintenir un financement annuel du CAUE à hauteur de 600 000 euros.
Une partie de la trésorerie non utilisée par le CAUE d'un montant de 600 000 euros a été transférée pour financer la politique ENS.

Depuis 2018, volonté politique du CAUE de mobiliser le fonds associatif pour conduire de nouvelles actions.
Aujourd'hui, l'équilibre budgétaire est possible avec la mobilisation du fonds associatif. Cette situation ne peut être pérenne.

Pour maintenir le niveau qualitatif d'intervention du CAUE auprès des collectivités et face aux nombreuses sollicitations des collectivités, nécessité de maintenir une ingénierie a minima au niveau actuel et une capacité à co-financer des actions nouvelles.

Fin 2022, le fonds associatif du CAUE sera de l'ordre de 193 413 euros. L'objectif est de ne pas descendre en dessous de 200 000 euros.

Il apparaît donc nécessaire de solliciter le Département pour une augmentation de la part de la Taxe d'Aménagement reversée au CAUE.
Le montant à solliciter auprès du Département sera à préciser en tenant compte :
- de l'évolution de la masse salariale depuis 2016 et des frais de fonctionnement.
- de l'ambition légitime qui sera donnée au futur projet stratégique 2023/2026.

En parallèle, la mobilisation d'autres ressources sera à rechercher pour une partie du financement des actions (LEADER, DRAC, DREAL, DEP lignes classiques, etc.).
Cette remobilisation de la Taxe d'Aménagement et d'autres ressources à travers une nouvelle convention 2023/2027 (5 années) devra permettre d'offrir des perspectives au CAUE pour les cinq prochaines années.

Le Président remercie Jean-Luc PRAS pour la projection financière et lui donne la parole pour présenter les différentes lignes de ce budget qui ont évoluées par rapport au budget présenté au CA du 14 décembre 2021.

LES CHARGES :

Les charges s'élèvent à 956 412 €.

- les <u>charges de fonctionnement</u> sont d'un montant de 155 342 €.

  Relative stabilité par rapport à 2021 :
  - renouvellement téléphones portables et abonnement (intégration au marché du département pour abonnement, baisse possible du montant des abonnements)

CF

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

- fin paiement photocopieur
- EDF et frais de déplacement en hausse

Mise à jour par rapport au budget proposé au CA du 14/12/2021 pour se caler sur réalisé 2021 (+4500 €)

- Le programme d'actions est sur un montant de dépenses de 57 000 €.

Les actions les plus importantes financièrement sont :

- les paysages mobilisés (15 000 €)
- Place aux femmes (18 000 €)
- Les bons plan(t)s (5000 €)
- Les paysages forment la jeunesse (5000 €)
- Urba Sessions (4000 €)
- Expositions (4000 €)

La plupart des actions sont subventionnées (LEADER). Certaines à solder, les demandes de subventions seront à effectuer.

Mise à jour par rapport au budget proposé au CA du 14/12/2021 pour intégrer l'action « Prends ton casque » non réalisée en 2021 (+2000 €)

- Les charges liées au personnel sont de 744 070 €.

Cette somme sert principalement à financer l'ensemble des salaires et charges de l'équipe technique.
Au delà de l'équipe actuelle, pour faire face aux fortes sollicitations des collectivités tout en maintenant la capacité du CAUE à réaliser ses actions transversales :

- « renfort » en Contrat à Durée Déterminée pour 6 mois d'un paysagiste
- Renfort d'un CDD « architecte-urbaniste » pour 6 mois

Mise à jour par rapport au budget proposé au CA du 14/12/2021 (+79 570 €) :

- Renforts CDD prolongés jusqu'au 31/12/2022
- Contrat comptable passé à 24 h
- Un CDD de paysagiste pérennisé en CDI
- Intégration augmentation point d'indice (non connu fin 2021). Impact 6%
- Intégration des augmentations/réductions des temps de travail

LES RECETTES :

Le montant des recettes s'élève à 954 412 €.

- 600 000 euros proviennent de la taxe départementale d'aménagement (au regard de la convention financière qui lie le CAUE et le Département).

- les conventions signées avec les collectivités en 2021 et début 2022, 85 000 € sont attendus de la part des Communes et Intercommunalités (conventions et adhésions). Montant proche au réalisé 2021.

- les adhésions, 12 000 € sont attendus de la part des Communes et Intercommunalités (conventions et adhésions).

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

- 26 400 € proviennent des subventions liées au programme d'actions.

- 200 835 € prélevés sur la trésorerie du CAUE (et par déclinaison sur son fonds associatif).
  Ce prélèvement, comme pour les années précédentes, est un choix. Il s'agit d'utiliser quand nécessaire cette réserve financière pour conduire les actions qui paraissent utiles dont l'accompagnement des collectivités avec un bon niveau qualitatif face aux nombreuses sollicitations.
  Vigilance. Ce prélèvement ne doit pas évoluer vers une ponction pour éponger la « masse salariale » de manière permanente. Alerte : sur ce rythme, fonds associatif épuisé dans 2 ans.

Le résultat de l'exercice est de - 131 014,82 euros.

Le Président remercie Jean-Luc PRAS de sa présentation et met en exergue les 85 000 euros non recouverts sur des prestations faites depuis 2015 alors que les conventions sont terminées.
Jérôme DAMOUR précise qu'un courrier aux collectivités concernées est en cours de rédaction pour régulariser cette situation.
Guy BOUCHER ajoute que le SDE dans pareil cas ne travaille pas avec les collectivités s'il y a un passif.
Le Président approuve, tant que les collectivités n 'ont pas réglé, le CAUE ne travaillera pas avec elles.

4. Programme stratégique 2023/2026 : présentation des modalités d'élaboration (document remis en séance)

La vice-Présidente Sandrine CHAREYRE présente ce programme stratégique sur 4 ans qui doit intégrer les éléments suivants :

- **Conforter les missions de base :** conseil aux collectivités, conseil aux particuliers, formations, sensibilisation
- **Finaliser les actions en cours du programme triennal 2018/2020, dont :**
- Accompagnement des projets locaux
- Urba sessions
- Actions qualitatives PLUi
- Bons plan(t)s
- Villab
- Démarches participatives dans projets locaux
- « Paysages forment la jeunesse »
- « Paysages mobilisés »
- « Prend ton casque »
- **Inventer de nouvelles actions « phares » :**
  - en **développant les partenariats**
  - en **recherchant les financements** (LEADER, DRAC, ANCT, massif central).

Elle précise que les actions doivent être absorbables et centrées sur les missions du CAUE.

Hypothèse : Actions encore plus partenariales. Actions à conduire en régie.

Une **élaboration dynamique** avec **méthode participative** :
- en interne (équipe et CA)
- en externe avec les partenaires

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

3 étapes de début juin à fin décembre 2022 :

- **Etat des lieux / Diagnostic / Enjeux :**
- Partir des 4 missions CAUE : conseil aux collectivités, conseil aux particuliers, formations, sensibilisation
- S'appuyer sur bilan projet 2018/20 (22 actions évaluées)
- Intégrer les actions en cours + « magasins d'idées » proposés par l'équipe en 2021
- Mobiliser le CA
- Mobiliser les partenaires principaux

- **Définition des objectifs partagés :**
- Des propositions de l'équipe
- Une construction avec CA
- Un partage avec partenaires

- **Ecriture du projet stratégique :**
- Des orientations stratégiques
- Des actions :
- phasées et budgétées
- calibrées/ressources humaines
- mobilisant partenaires
- Un tableau de bord de suivi et des critères d'évaluation

Un calendrier avec différentes phases :

- Un état des lieux/diagnostic/enjeux : ateliers équipe 7 juin, mobilisation de l'exécutif mi-juin, mobilisation du CA (volontaires CA) début juillet et ensuite échanges avec partenaires.
- Une définition des objectifs partagés : ateliers équipe 5 juillet, mobilisation de l'exécutif mi-juillet, mobilisation du CA (volontaires CA) début septembre et ensuite échanges avec partenaires
- Ecriture du projet stratégique : ateliers équipe 6 septembre et 4 octobre, mobilisation de l'exécutif mi-septembre, mobilisation du CA (volontaires CA) mi-octobre et ensuite présentation partenaires 1ère version octobre 2022
- Finalisation : ateliers équipe 8 novembre, mobilisation de l'exécutif mi-novembre, présentation en CA décembre 2022.

5. Proposition d'organisation du Conseil d'Administration / Appel à volontaire suivi des actions

Le Président souhaite mobiliser le CA et l'associer largement pour le suivi des actions et dans l'élaboration du projet stratégique, afin que les administrateurs soient présents dans les temps forts. Des volontaires du CA sont souhaités pour avoir des référents dans les actions actuelles et futures.
Jérôme DAMOUR précise que certaines actions en cours ne seront probablement pas réactivées. Des solutions sont sollicitées pour celles qui pourraient perdurer : les bons plan(t)s, les expositions, Valeurs d'exemple.
L'action « prend ton casque » qui consiste à aller sur le terrain en fin de chantier, se déroulera en fin d'année.
Guy BOUCHER est intéressé pour que la commune de Jaujac soit visitée en fin de chantier prochain du parking.
Comment valoriser les projets terminés ? Par des fiches pratiques, sur le site Internet, autres ?
Le financement serait à partager avec les collectivités. Il faudra l'intégrer dans la négociation au départ.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

Le calendrier du programme stratégique avec les dates sera envoyé aux administrateurs accompagné d'un appel à volontariat.

6. Etude d'un règlement intérieur (document remis en séance)

Christian FEROUSSIER souhaite mettre en place un règlement intérieur de l'association qui permette de bien clarifier les responsabilités entre AG, CA Bureau, Directeur.
Les statuts du CAUE de l'Ardèche datent de 1978 et ne sont pas détaillés, il faut les compléter.
Conformément à l'article 9 des statuts du CAUE de l'Ardèche, le règlement intérieur complète et définit les modalités d'application des statuts sans procéder à des modifications statutaires.
Le règlement intérieur ne peut modifier ou contredire les statuts, il doit toujours être en conformité avec les statuts. Les précisions apportées ne se substituent pas aux dispositions des statuts types mais les précisent.
Le règlement intérieur s'impose aux membres au même titre que les statuts.
Ce règlement intérieur sera soumis pour être validé à la prochaine AG ;
Il souhaite mettre en place après l'AG un bureau qui serait facilitateur.
Il précise que la vice-Présidente a entière signature comme le Président.
Le Président fait lecture des précisions apportées par le règlement intérieur (texte en rouge dans le document annexé)

7. 2022 : point sur les actions en cours

Jérôme DAMOUR indique qu'une nouvelle « feuille de route » pluriannuelle 2023/2026 sera à proposer pour le CAUE.
Elle précisera les objectifs, les actions et les moyens à activer pour les prochaines années.

Dans l'attente, le programme d'actions 2022 s'inscrit dans la continuité du programme stratégique 2018/2020.

LES COLLECTIVITES (document annexé sollicitations des communes 2021 et 2022)	
Accompagnement des projets locaux (bâtiments publics, espaces publics, documents d'urbanisme, projets de programmation urbaine et espace public)	Nombreuses sollicitations sur différentes échelles de projets, mobilisation du CAUE par les démarches PVD. - continuer à être réactif sur les sollicitations des collectivités et être vigilant concernant la charge de travail afférente - proposer des démarches participatives quand pertinences et opportunités et autant que possible, un accompagnement pluridisciplinaire du CAUE - poursuivre l'implication sur les projets territoriaux stratégiques (SCOT, PLUI, Petites Villes de Demain...) - lancement de la convention relative à la réalisation de l'action « interactions entre l'agriculture et la frange urbaine » issue du plan d'actions de l'Etat en matière de gestion économe du foncier (CP N°1 programmé le 01 juin 2022)
Les urba-sessions et réseau départemental des acteurs de l'urbanisme	Poursuite des sessions : - programme étudié avec le « réseau des acteurs de l'Urbanisme », coordination DDT, PNR, CAUE Envisager des visites in situ, notamment sur le territoire ardéchois ou proche.

CF

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

	- Webinaires « mobilité « et « habitat léger » organisés au premier semestre 2022 (40 personnes par session en moyenne) - Voyage d'étude « architecture et photovoltaïque » organisé le 12/05/22 (40 personnes) - Urba session programmées à l'automne, visite de site + session « urbanisme et agriculture » + webinaires en partenariat DDT/AMF notamment sur le droit de préemption. Pour le réseau des acteurs de l'urbanisme : - co-animation avec le PNR, prochaine rencontre technique 23 juin 2022 • intégration des chefs de projet PVD
Végétalisation- cadre de vie Bons plan(t)s	Visites du Comité d'expert - visites-conseils au printemps et en été auprès des communes ardéchoises. • restitution de ces visites lors de rencontres avec élus et techniciens - Accompagnement des communes labellisées « Villes et villages fleuris » - proposer aux membres de ce réseau et aux élus locaux une journée de formation/sensibilisation (voyage d'étude « terre vivante » le 29 juin) Fleurissement participatif : - accompagnement d'une dizaine de communes avec ce dispositif - temps fort à l'Hôtel du Département en fin d'année avec présentation des actions abouties et bourse intercommunale de don de plantes
LES JEUNES	
Les paysages forment la jeunesse	Pour l'année scolaire 2022-2023, poursuite et fin de cette action partenariale sur collège de Saint Cirgues en Montagne Poursuite des interventions en milieu scolaire à redéfinir en partenariat avec l'Education nationale, le Département (Education Action Culturelle) et le Parc des monts d'Ardèche.
VILLAB de caractère	Il n'y aura pas de session VILLAB pour l'année universitaire 2022/2023. Echanges à poursuivre avec l'Agence de Développement Touristique et les élus des villages de caractère pour opportunité de cette action pour les années à venir.
Ateliers d'architecture, d'urbanisme, Hors les Murs	Depuis 2018, accueil d'étudiants d'écoles d'architecture et Institut d'urbanisme sur des problématiques ardéchoises dans le cadre d'un partenariat entre CAUE et parc des monts d'Ardèche (financements Leader). Fin du programme sur année universitaire 2022/2023, dispositif mobilisé sur CDC Bassin d'Aubenas et école urbanisme de Paris.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

LES PARTICULIERS	
Permanences architecturales	Cœur de mission du CAUE. Pour 2022, poursuite des visio-permanences (1 ou 2 fois par semaine) et une fois par mois, des permanences en présentiel sur les parties sud, centre et nord de l'Ardèche (alternance)
Lieux ordinaires pour beaux sujets culturels	Suite au colloque « Places aux femmes » fin 2021 : Lancement un appel à partenariat lancé auprès de collectivités pour accueillir en résidence des équipes (« spatialistes », chercheurs, artistes) qui s'immergeront sur un lieu pendant une semaine et formaliseront des préconisations pour faciliter l'utilisation des espaces par/pour tous. Trois résidences auront lieu : Alba-La-Romaine, Lalevade d'Ardèche, St Julien Boutières
Un hall (grand) ouvert aux partenariats	Expositions dans les locaux du CAUE : - Tiers lieux fin 2021 - l'œuvre de l'architecte André Ravéreau (association ALADAR) - les initiateurs Massif central A venir : - « Terre de voyage » (musée d'Alba-la-Romaine, Département) - « Paysages en jeu » (Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional) - « les espaces naturels sensibles d'Ardèche (Département de l'Ardèche)

APPROCHES TRANVERSALES	
Les paysages mobilisés	- 7 rendez-vous ouverts aux Ardéchois, pour les sensibiliser aux interactions entre changement climatique et évolution des paysages - « appel à photographies » auprès des ardéchois pour qu'ils expriment leur perception de « leurs » paysages du quotidien. - partenariat engagé avec le monde scientifique (CERMOSEM) pour analyser et restituer les informations recueillies.
Avec les professionnels : des actions à conduire	« Prends ton casque ! » Test à l'automne 2022. Visite construction à Vernosc illustrant modalités d'accompagnement du CAUE et valorisant démarche architecturale exemplaire. Poursuite des 5 à 7 de l'écoconstruction avec le pilotage d'un sur le réemploi à l'automne & un coportage d'un autre

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

8. Réflexion volet communication du CAUE

Jérôme Damour présente les enjeux et pistes du volet communication du CAUE :
Enjeux :

- diffuser culture architecturale, urbaine et paysagère
- conforter les outils pour élus, habitants, acteurs publics et privés, partenaires techniques
- communiquer sur activités du CAUE auprès des partenaires et avec eux
- positionner le CAUE comme acteur culturel

Objectifs et pistes :
Adapter les outils de communication :

- site internet et lettre d'information
- réseaux sociaux
- médias vidéos
- partenariat presse
- présence sur manifestation. Exemple du salon des maires.
- éditions

. Développer sensibilisation du grand public:

- Fiches pratiques, capsules vidéos
- Référentiels opérations exemplaires

. Favoriser les partenariats :

- DDT, DSDEN, PNR, ALEC, ...
- Evènements en lien avec partenaires
- Réseaux FN CAUE, UR CAUE, Massif Central

. Maintenir les actions culturelles:

- Exposition
- Événement culturel annuel "CAUE"

--> équipe-projet à constituer avec CA et équipe.

Le Président souligne l'importance du volet communication.

9. Nomination d'un représentant du CAUE à SOLIHA

Robert Roux siège au bureau de SOLIHA. Il faudrait un autre délégué au Conseil d'administration de SOLIHA. Il présente en quelques mots la structure qui vise à améliorer l'Habitat.
Pas de candidature ce jour.

10. Assemblée générale 2022 : mercredi 29 juin 2022 à 18h00 à St-Priest

La Vice Présidente est ravie que l'Assemblée générale se déroule dans sa commune. Elle précise l'ordre du jour prévisionnel de cette dernière :

- Validation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 31 mai 2021
- Election d'un membre du Conseil d'Administration
- Rapport moral du Président et rapport d'activité 2021.
- Comptes de l'exercice 2021 et rapport du commissaire aux comptes.
- Renouvellement mission commissaire aux comptes
- Programme d'actions 2022.
- Budget 2022.
- Questions diverses.

Jérôme DAMOUR précise qu'il y aura un temps d'animation de témoignage professionnel en lien avec les actions CAUE.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

Proposition d'invitation de l'Atelier Bivouac, collectif de paysagistes.
Objectifs :

- partager avec les membres de l'AG l'intérêt :
  - des approches participatives en matière d'aménagement d'espaces publics et de planification (stratégie paysagère CCBA par exemple),
  - l'enjeu de la mobilisation des ressources locales et l'art du recyclage dans les projets d'aménagement, etc.
- faire le lien avec des projets accompagnés par le CAUE (Montpezat, St Félicien, Paysages forment la jeunesse, etc.) ou pas (Lanas, Jaujac, etc.)

Objectif de chaque AG à venir, faire intervenir, témoigner pour donner envie ou s'inspirer de démarches exemplaires.

11. Points divers

Christian FEROUSSIER souhaite un CA moins protocolaire que ce jour, plus participatif avec des moments d'échanges, avec des commissions de travail.

Il annonce qu'une étude d'ingénierie territoriale est en cours. Les équipes des structures SDEA, Ardèche Habitat et CAUE ont été entendues. Il souhaite que les structures gardent leurs spécificités sous un chapeau commun Ingénierie. Elles sont indépendantes et doivent le rester. Un rapport du Bureau d'étude est attendu le 28 juin.

Dates :

- Exposition « Les initiateurs » en cours
- 5 juin : paysages mobilisés à Burzet
- de mi-juin à septembre exposition paysages en jeu. Expo photos du PAH
- 17 juin résidence « Places aux femmes » à Alba la Romaine
- 29 juin : voyage d'étude à Terre vivante
- 03 juillet : paysages mobilisés à Roiffieux (thématique « paysage et énergie »)
- 4 juillet : Séminaire des équipes de l'URCAUE
- 27 août : paysages mobilisés à Mars (thématique « ciel étoilé »)
- 24 septembre : paysages mobilisés (thématique « paysages et occupations humaines »)

L'ordre du jour étant épuisé, Christian FEROUSSIER remercie les participants de leur attention et lève la séance à 19 heures 50.

Le Président

Christian FEROUSSIER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr